

2015.78
nomenclature : 7.10

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 28 mai 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	32
pouvoirs :	1
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 28 mai 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 22 mai 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD–

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

JUMELAGE AVEC LA VILLE DE MICHALOVCE **2015.78**
AVENANT N°2 à la CONVENTION AVEC LE COMITE DE JUMELAGE

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 régit l'organisation des activités de jumelage des communes et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, et d'un serment de jumelage (qui peut prendre la forme d'une charte de l'amitié, d'une convention de jumelage ou d'un accord de coopération), pour l'autorisation de signer.

La Ville de COGNAC et l'ancienne TCHECOSLOVAQUIE ont des liens très forts qui remontent à la guerre de 14-18 lorsque le commandement de l'armée tchécoslovaque résidait à COGNAC.

Lors de la célébration du début de la guerre de 14-18, M. l'Ambassadeur de SLOVAQUIE est venu à COGNAC ; il a proposé un jumelage avec une ville de son pays : MICHALOVCE. Suite à de premiers contacts, une visite à COGNAC a été organisée.

A l'occasion de cette visite d'une délégation, dont M. Viliam ZAHORCAK Maire de MICHALOVCE faisait partie, un serment définitif de jumelage a été signé.

2015.78
nomenclature : 7.10

Il convient de porter régularisation par délibération du Conseil Municipal de ce jumelage, et de procéder à la signature d'un nouvel avenant à la convention avec l'association Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

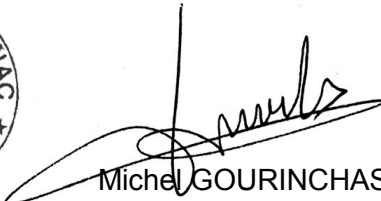
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Cognac et le Comité de Jumelage de Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,



Michel GOURINCHAS